

Réf : DCM/2015/n°5/7.1/25.02/5

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	29

Date de la convocation : 12/02/2015
Date de l'affichage : 17/02/2015

SEANCE DU 25 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze,

Le VINGT CINQ FEVRIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Patrice DEVILLE, Claude LAURIE, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Noémie CLAUDEL à Philippe CATHALA
Arnaud FOUREL à Patricia VAN DER LINDE

Alain BAILLIEU à Claude LAURIE
Amandine JACINTO à Cédric BONATO

Secrétaire de séance : Hélène THELENE

OBJET :

TARIFS DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MUNICIPAL

Rapporteur :
Jeannine Soleyrol

En l'absence de tarifs votés jusqu'à ce jour pour les activités portées par le Centre Social et Culturel Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de voter ceux repris ci-dessous :

		Adultes	Enfants (- de 12 ans)
Sorties culturelles et familles, entrées spectacles et animations, visites.	cat 1	2,00 €	gratuit
	cat 2	5,00 €	3,00 €
	cat 3	10,00 €	5,00 €
sans prestations de services extérieures payantes	catégorie 1		
avec prestations de services extérieures payantes inférieures ou égales à 5 €	catégorie 2		
avec prestations de services extérieures payantes supérieures à 5 €	catégorie 3		

Participation aux repas	8 €
--------------------------------	------------

Séjours	100 % du cout du séjour comprenant les frais de transport, d'hébergement, de demi-pension, d'entrées aux activités payantes.
----------------	--

Ludothèque	
Prêt (petits jeux)	2€ / une durée maximum de 15 jours
Prêt (grands jeux)	5€ / jour d'utilisation
Prêt malle anniversaire	5€ / jour d'utilisation
Caution par jeux :	
petits jeux	20 €
grands jeux	150 €

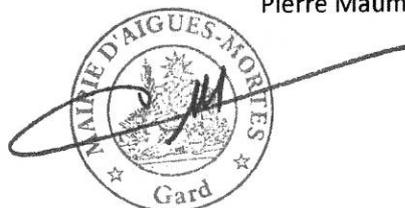
Animation ludothèque	Cotisation individuelle mensuelle
Quotient familial	
A	2,50 €
B	2,90 €
C	3,00 €
D	3,50 €
E	4,00 €

Aide logistique aux associations		
Prêt de matériel de sonorisation et de projection d'images	10€ / jour d'utilisation	
Photocopies	A4 noir et blanc	0,15 €
50 photocopies A4 gratuite par année civile	A4 couleur	0,30 €
	A3 noir et blanc	0,18 €
	A3 couleur	0,36 €

Le conseil municipal, après débat et à la majorité des voix :

- Pour : 23. Contre : 6 : Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO (pro. Amandine JACINTO) Alexandra BONNET, Guillaume BER
- adopte les tarifs mentionnés ci-dessus.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 26/02/2015
- date d'affichage : 26/02/2015